



Acte n° 2024C217

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/11/2024

Le 18 Novembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à l'Espace Carjat, chemin de Chassinal à Fareins (01480).

Présents : Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Gilles GARNIER, Nadia GUYON, Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Michelle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir à Sylvie PERMEZEL), Gabriel AUMONIER (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Fabien BIHLER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Gérard PORRETTI), Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Christine FORNES, Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH (Pouvoir à Nathalie TISSERAND), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Ingrid BESSON), Richard PACCAUD (Pouvoir à Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Bernard REY, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Marc PECHOUX), France-Line VINCENT (Pouvoir à Agathe IACOVELLI).

Secrétaire de séance : Emilie BERTHOLON.

OBJET : MOBILITÉS DURABLES - Avenant 2 à la convention relative à l'accompagnement des élèves de maternelles dans le cadre de leur déplacement en transports scolaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) ;

Vu la délibération n° 2019-C78 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2019 ;

Vu la délibération n° 2022-C153 du Conseil communautaire en date du 13 octobre 2022.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des Mobilités Durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transport, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment les services de transports scolaires sur ses 19 communes.

Dans ce cadre, la CCDSV organise un transport scolaire pour un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Toussieux et Rancé. Pour des raisons de sécurité, un accompagnement et un encadrement doivent être mis à disposition et pris en charge par les communes concernées pour les élèves de maternelle.

Une convention avec les communes concernées, ayant pour objet de définir les conditions d'organisation de l'accompagnement des élèves de maternelles par les communes de Toussieux et Rancé a été signée en 2019. Un premier avenant a été signé en 2022 pour permettre la prolongation de la durée de la convention jusqu'en 2023.

L'objet de ce second avenant (en annexe) consiste à prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2026.

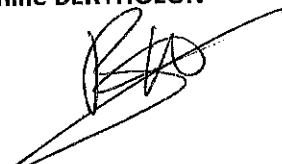
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 07/11/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant à la convention portant sur la durée de validité de la convention jusqu'en juillet 2026 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette convention.

A Fareins, le 18/11/2024

La Secrétaire de Séance,
Emilie BERTHOLON



Affichage sous format électronique : 27/11/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

